



visa DG-B : *DA*

NOTE CIRCULAIRE

N°003/DO/JPM/llmc/2011/ANAC/DS *CP*

THEME AMENDEMENTS DES MANUELS D'EXPLOITATION

DESTINATAIRES Exploitants aériens

Pour se conformer aux Standards et Recommandations de l'OACI en matière d'exploitation technique des aéronefs, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir vérifier la présence ou intégrer dans vos manuels d'exploitation les éléments suivants :

1. Procédure équipage en cas d'alarme GPWS (évitement des CFIT) :
 - Les procédures d'urgence à effectuer par l'équipage doivent être décrites dans le manuel d'exploitation ;
 - La formation initiale des équipages à ces procédures d'urgence doit être faite en qualification et être rappelée dans les stages de maintien des compétences.

2. Procédures équipage en cas d'alarme TCAS/ACAS (évitement d'aéronefs en vol) :
 - Les procédures d'urgence à effectuer par l'équipage doivent être décrites dans le manuel d'exploitation
 - La formation initiale des équipages à ces procédures d'urgence doit être faite en qualification et être rappelée dans les stages de maintien des compétences
 - Briefings techniques des pilotes : la structure et le contenu des briefings techniques des pilotes doivent être précisés dans le manuel d'exploitation (briefing départ, sécurité au décollage, arrivée, etc.)

3. Manuel de Chargement Aéronef :

La compagnie doit élaborer un « manuel de chargement » d'aéronef qui doit contenir toutes les consignes concernant le chargement, l'arrimage et la répartition du chargement des appareils utilisés par la compagnie. Ce manuel doit être à la disposition du personnel en charge du chargement.

Les inspecteurs de l'ANAC ont la charge de vérifier la bonne application de ces consignes lors des prochaines inspections.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, les Directeurs Généraux, l'assurance de notre considération distinguée.

LISTE DE DIFFUSION

GABON AIRLINES
AFRIJET
N2AG
AIR SERVICES
NRT
ALLEGIANCE
SCD AVIATION
SKY GABON
AFRIC AVIATION
SOLENTA AVIATION

Fait à Libreville, le 08 février 2011

Le Directeur Général

Dominique OYINAMONO

Dominique OYINAMONO
 DIRECTEUR GÉNÉRAL